

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Editions du 2 décembre 2022

Assemblée communale – changement de lieu

Le Conseil municipal a décidé de changer le lieu de l'assemblée communale du lundi 5 décembre 2022, voir communiqué officiel dans la partie "Feuille officielle du district de Courtelary" qui se trouve dans ce même journal. C'est en effet dans le but de disposer de suffisamment de place qu'il a été décidé de tenir cette assemblée à la halle de gymnastique, rue des Pontins 15 et non plus au collège. Nous vous prions d'en prendre bonne note !

Vice-maire

C'est lors de sa séance du lundi 28 novembre que le Conseil municipal a nommé Mélanie Keller Berger en qualité de vice-maire pour l'année 2023. L'exécutif souhaite plein succès à Madame Keller Berger dans l'exercice de cette fonction.

Mesures hivernales

Le Conseil municipal de Villeret a adopté diverses mesures dans le cadre du service hivernal de déneigement et d'entretien de la voie publique.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de déneigement dans les meilleures conditions, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les règles élémentaires relatives au stationnement.

Dans des rues telles que la Rue de la Gare ou la Rue Neuve par exemple, il engage les riverains à stationner leurs véhicules sur un seul côté de la chaussée afin de permettre au service de la voirie d'effectuer son travail de déneigement sans contrainte, tout en respectant la signalisation routière mise en place, notamment au début de la rue Neuve, côté Saint-Imier.

A la Rue Principale et au centre de la localité notamment, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les zones de parcage prévues et marquées.

Il décline d'ores et déjà toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être provoqués par les planches ou la fraiseuse à neige à des véhicules mal stationnés.

Par ailleurs, il avertit les éventuels automobilistes récalcitrants qu'ils seront justement sanctionnés selon les dispositions légales en vigueur.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Circulation

Depuis le 21 novembre et pendant plusieurs semaines encore la circulation sera fortement perturbée dans les rues des Pontins, Combe-Grède, de la Rochette (accès aux Raimbœufs) et Coin-Dessus. L'accès aux rues Coin-Dessus et Combe-Grède ne sera plus possible entre les immeubles de la rue Principale 7 et 9 pendant plusieurs semaines.

Afin de permettre l'intervention des secours ou les livraisons, il est formellement interdit de parquer sur les rues mentionnées ci-dessus ! Le passage des grands véhicules devra toujours être possible pendant toute la durée de ces travaux.

Nous remercions les riverains pour leur compréhension face à ces inévitables perturbations. Nous prions les usagers de la route de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation

routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de chantier affecté à la sécurité du trafic.

D'autre part nous vous rendons attentifs au fait que les règles de circulation habituelles sont à nouveau en vigueur dans les rues de la Gare et de la Vignette. Par exemple il n'est plus possible de retourner sur la route cantonale par la rue de la Vignette.

Versement compensatoire

L'intendance des impôts nous a informé du prochain versement de la compensation 2021, versée sur l'exercice comptable 2022 pour les frontaliers français, qui sera de 465'635.25 francs pour notre commune, soit davantage que les 420'000 francs qui figurent dans le budget 2022.

Analyse de l'eau

L'analyse de l'eau du réseau réalisée au collège le 7 novembre dernier au collège, par le laboratoire cantonal, démontre que l'échantillon était en règle au niveau de la qualité microbiologique, physique et chimique.

Villeret, le 28 novembre 2022

Le Conseil municipal